



COUNTRY FARM FACTORY
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76
country.farm@wanadoo.fr



FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 26/02/24



CODE ARTICLE : 602

Céréales Petit Déjeuner

COUNTRY FARM

"Barre céréalière CHOCOLAT"

Barre de céréales au chocolat au lait



NUTRI-SCORE



Barre 22 g x 200

INGRÉDIENTS

Céréales (47,5%) (flocons d'**AVOINE**, farine de **BLÉ**, farine de riz), sirop de glucose, pépites de chocolat au **LAIT** (8%) (sucre, poudre de **LAIT** entier, beurre de cacao, **LACTOSE**, émulsifiant : lécithine de **SOJA**, arôme naturel), huile de tounesol, cacao maigre (3,2%), stabilisant : sorbitols, dextrose, sucre, sel, antioxydant : extrait riche en tocophérols, émulsifiant : lécithine de **SOJA**.

CRITERE MICROBIOLOGIQUE

Type	Unité	Maxi	Méthode
Flore mésophile	nb/g	10 000	Dénombrement sur milieu sélectif
Entérobactéries	nb/g	100	Dénombrement sur milieu sélectif
Levures	nb/g	5000	Dénombrement sur milieu sélectif
Moisissures	nb/g	5000	Dénombrement sur milieu sélectif
Salmonelles	nb/25g	Absence	Dénombrement sur milieu sélectif

ORIGINE

Fabrication 100% française

CONDITIONNEMENT

Barre : 22 g

Carton : 200 barres

Dimensions : 40 cm x 23 cm x 18 cm

Poids net : 4,400 kg

Poids brut : 4,740 kg

Palette : 90 cartons (9 couches de 10 cartons) = 18 000 barres

Dimensions : 80 x 120 cm x 175 cm (palette comprise)

Poids net : 396 kg

Poids brut : 447 kg (palette comprise)

STOCKAGE

Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20°C / Humidité < 60%)

CONSERVATION

14 mois

La DLUO est indiquées sur chaque carton et sur chaque barre

GENCOD

Sachets : 3700496306026

Carton : 3700496356021

Palette : 3700496376029

VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 G

Énergie	1 665 kJ / 395 kcal
Matières grasses	9,3 g
dont acides gras saturés	3,3 g
Glucides	68,1 g
dont sucres	26,0 g
Fibres alimentaires	4,3 g
Protéines	7,6 g
Sel	0,4 g

les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles

ALLERGÈNES

RÈGLEMENT (UE) N° 1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n° 1924/2006 et (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n° 608/2004 de la Commission

Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11	Non présents	Présents	Traces
Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales		X	
Crustacés et produits à base de crustacés	X		
Oeufs et produits à base d'oeufs	X		
Poissons et produits à base de poissons	X		
Arachides et produits à base d'arachides			X
Soja et produits à base de soja		X	
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)		X	
Fruits à coques, à savoir amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan (Carya illinoensis (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia et noix du Queensland (Macadamia ternifolia) et produits à base de ces fruits			X
Céleri et produits à base de céleri	X		
Moutarde et produits à base de moutarde	X		
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	X		
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2	X		
Lupin et produits à base de lupin	X		
Mollusques et produits à base de mollusque	X		

Pas d'OGM - Pas d'ionisation